

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le **mardi 11 février 2025 à 19 heures**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Madame Denise Bergeron, conseillère
Madame Diane Boyer, conseillère
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère
Monsieur René Lecavalier, conseiller

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

ABSENCE MOTIVÉE :

Monsieur Sam Ierfino, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 HEURES

2025-02-047

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 FÉVRIER 2025 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'ouvrir la séance ordinaire du mardi 11 février 2025 à 19 heures et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 02 et s'est terminée à 19 h 12.

2025-02-048

DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 27 JANVIER 2025 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 27 janvier 2025, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 27 janvier 2025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2025-02-049 DÉPÔT DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL (MP-2025-02)

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement n° 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel portant le n° MP-2025-02 pour le mois de janvier 2025 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement n° 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-02-050 DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LES MOIS DE DÉCEMBRE 2024 ET JANVIER 2025

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement n° 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour les mois de décembre 2024 et janvier 2025 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement n° 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-02-051 AUTORISATION DU PAIEMENT DES FRAIS ANNUELS DE LA PLATEFORME B-CITI - DÉPENSE FINANCÉE À MÊME LE FONDS D'ADMINISTRATION

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser le paiement des frais annuels de la plateforme B-CITI auprès de « Solutions B-CITI Inc. » pour la somme de 27 152,49 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le fonds d'administration et de l'imputer au poste budgétaire 02-136-00-417.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-02-052

OCTROI DE CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS DU PARC INFORMATIQUE MUNICIPAL - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « INFORMATIQUE ET AMÉLIORATION DES RÉSEAUX »

Considérant que ce projet est prévu au PTI 2025-2026-2027, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'octroyer un contrat pour le remplacement de certains équipements du parc informatique municipal, incluant commutateurs réseau, pare-feu, points d'accès sans-fils et ordinateurs, auprès de divers fournisseurs, pour la somme de 40 241,25 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Informatique et amélioration des réseaux » et de l'imputer au poste budgétaire 22-100-40-025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-02-053

COMMISSIONS DE TRAVAIL DU CONSEIL MUNICIPAL – NOMINATION DES PRÉSIDENTS, VICE-PRÉSIDENTS ET GESTIONNAIRES PRINCIPAUX

Considérant les résolutions 2021-12-391 et 2023-01-008, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

De nommer les présidents, vice-présidents et gestionnaires principaux des commissions de travail du conseil municipal jusqu'au 1^{er} novembre 2025 suivants :

Commission	Nom	Titre
Administration et finances (CAF)	Diane Boyer René Lecavalier M ^e Etienne Bergevin Byette	Présidente Vice-président Gestionnaire principal
Aménagement du territoire et du développement durable (CTDD)	Claudine Girouard-Morel Denise Bergeron Max Gosselin	Présidente Vice-présidente Gestionnaire principal
Infrastructures et travaux publics (CITP)	René Lecavalier Diane Boyer Jean-Michel Lafleur Philippe Renaud	Président Vice-présidente Gestionnaire principal Gestionnaire principal

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-02-054

EMBAUCHE DE MME FATMA DOUMBIA À TITRE DE COORDONNATRICE À LA BIBLIOTHÈQUE AU SERVICE DES LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Considérant les diverses étapes d'évaluation pour ce poste ;

Considérant l'évaluation globale favorable par le comité de sélection, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

De nommer Mme Fatma Doumbia à titre de coordonnatrice à la bibliothèque du Service des loisirs et services communautaires à compter du 10 février 2025, le tout selon les conditions apparaissant au contrat de travail.

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, et le directeur général, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat de travail à intervenir avec Mme Fatma Doumbia.

De féliciter et souhaiter bon succès à Mme Doumbia dans le cadre de ses nouvelles fonctions.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

2025-02-055

DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES POUR LE MOIS DE JANVIER 2025

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement n° 838 de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR René Lecavalier

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées pour le mois de janvier 2025 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement n° 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-02-056

OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE - RÉGLEMENT D'EMPRUNT N° 945

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de *Règlement d'emprunt n° 945 pour des travaux d'aménagement d'infrastructures sportives et de leurs accessoires* sous la résolution 2025-01-034, lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2025, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'autoriser l'ouverture, par la trésorière, de la marge de crédit temporaire pour le *Règlement n° 945 décrétant un emprunt pour des travaux d'aménagement d'infrastructures sportives et de leurs accessoires*, pour la somme de 2 116 548 \$.

D'autoriser le maire et la trésorière à signer les contrats de prêt pour la marge de crédit temporaire dudit règlement auprès de la Caisse de Vaudreuil – Soulanges.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-02-057

AFFECTATION AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DU PROGRAMME DE SUBVENTION DE DISPOSITIFS ANTIREFOULEMENT

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu du *Règlement n° 938 sur le programme de subvention relatif à l'installation de dispositifs antirefoulement résidentiels*, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser l'utilisation de la réserve du programme de subvention de dispositifs antirefoulement pour le mois de janvier 2025 pour un montant de 8 818,31 \$, telle que mentionnée au tableau joint à la présente résolution.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-02-058

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2024-11-310 - OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE - RÈGLEMENT N° 939

Considérant la résolution 2024-11-310 adoptée lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2024 pour l'ouverture, par la trésorière, de la marge de crédit temporaire pour le *Règlement n° 939 décrétant un emprunt de 1 230 000 \$ pour la réfection de la ventilation de l'usine de traitement des eaux usées*, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'amender la résolution 2024-11-310 concernant l'ouverture, par la trésorière, de la marge de crédit temporaire pour le *Règlement n° 939* afin que le deuxième paragraphe décisionnel se lise comme suit :

« D'autoriser le maire et la trésorière à signer les contrats de prêt pour la marge de crédit temporaire dudit règlement auprès de la Caisse de Vaudreuil – Soulanges. ».

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

2025-02-059

OCTROI DE CONTRAT POUR L'INSPECTION PRINTANIÈRE DES BORNES D'INCENDIE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'autoriser l'octroi de contrat pour l'inspection printanière des bornes d'incendie auprès de « AQUA DATA INC. » pour la somme de 20 162,02 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le fonds d'administration et de l'imputer au poste budgétaire 02-413-00-526.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-02-060

AUTORISATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION POUR L'APPEL D'OFFRES 2025-006 – FOURNITURE ET INSTALLATION DE GÉNÉRATRICES POUR L'OMNI-CENTRE ET L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'approuver, pour l'appel d'offres 2025-006 - Fourniture et installation de génératrices pour l'Omni-Centre et l'usine de traitement des eaux usées, les critères d'évaluation et de pondération suivants :

Critère 1	Délai de livraison	20 points
Critère 2	Standardisation des génératrices	20 points
Critère 3	Durabilité et garanties	20 points
Critère 4	Service après-vente	20 points
Critère 5	Prix	20 points

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-02-061

AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES POUR L'ANNÉE 2025-2026 (AO 2021-005) - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION

Considérant la résolution n° 2021-05-171 adoptée à la séance du 11 mai 2021 pour l'appel d'offres 2021-005 ;

Considérant la possibilité de renouveler le contrat pour une saison supplémentaire, soit pour l'année 2025-2026, renouvelable avant le 1^{er} juin, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser le renouvellement du contrat pour le déneigement des voies publiques pour l'année 2025-2026 auprès de « LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC. » pour la somme de 448 613,20 \$, toutes taxes incluses, en plus d'une majoration de 3 % selon l'IPC à être publié par le bureau fédéral de la statistique indice d'ensemble pour la région de Montréal ou son équivalent pour le 1^{er} septembre 2025.

De financer cette dépense à même le fonds d'administration et de l'imputer au poste budgétaire 02-330-00-521.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-02-062

LIBÉRATION DE LA RETENUE À « ROXBORO EXCAVATION INC. » - TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE DU CHEMIN POINTE-AUX-RENARDS - PHASE 1 - AO 2022-005 ET AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 2022-04-138

Considérant le contrat octroyé à « ROXBORO EXCAVATION INC. » au montant de 418 757,78 \$ lors de la séance du 12 avril 2022, sous la résolution 2022-04-138, suite à l'appel d'offres 2022-005 ;

Considérant le dépassement du coût du contrat en raison d'un ajustement du prix du bitume ;

Considérant la fin des travaux du contrat pour le pavage, les bordures et l'éclairage du chemin Pointe-aux-Renards - Phase 1 (AO 2022-005), il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'amender la résolution 2022-04-138 afin de modifier la somme de 418 757,78 \$, toutes taxes incluses, par la somme de « **429 781,62 \$** », toutes taxes incluses.

D'autoriser la libération finale de la retenue à « ROXBORO EXCAVATION INC. » pour les travaux de pavage, bordures et éclairage du chemin Pointe-aux-Renards - Phase 1 (AO 2022-005).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE

2025-02-063

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT AUPRÈS DE « B.E.M. SOUVENIRS ET FEUX D'ARTIFICES INC. » DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE PINCOURT INCLUANT LA JOURNÉE DES POMPIERS DU 9 AOÛT 2025

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, M. Yanick Bernier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un contrat auprès de la firme « B.E.M. SOUVENIRS ET FEUX D'ARTIFICES INC. » pour la tenue d'un spectacle de feux d'artifice le 9 août 2025, dans le cadre de la Fête de Pincourt incluant la Journée des pompiers.

D'autoriser le paiement d'une somme de 75 000 \$, toutes taxes incluses, et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-227-00-496.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2025-02-064

APPROBATION DU PROJET FB5332 DE BELL CANADA

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'entériner l'approbation du projet FB5332 de Bell Canada concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-02-065

ADOPTION DU PROGRAMME DE SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES - 2025

Considérant que la Ville de Pincourt s'est doté, en 2019, d'une Politique de développement durable et, en 2021, d'un Plan d'action en matière d'environnement ;

Considérant que la Ville désire encourager ses citoyens à privilégier l'achat de produits auprès de commerçants locaux dans une démarche écoresponsable, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'adopter le programme de subventions environnementales - 2025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

GREFFE ET COMMUNICATIONS

2025-02-066

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 780-29 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE N° 780, TEL QU'AMENDÉ

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la Ville de Pincourt a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le zonage et les plans d'implantation et d'intégration architecturale sur son territoire ;

Considérant l'avis de motion donné pour le projet de *Règlement n° 780-29 modifiant le Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 780, tel qu'amendé*, lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2025, sous la résolution 2025-01-032 ;

Considérant le dépôt du premier projet dudit règlement lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2025, sous la résolution 2025-01-033 ;

Considérant la tenue de la consultation publique sur le projet de règlement mentionné précédemment le 11 février 2025 à compter de 18 h 30, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'adopter le second projet de *Règlement n° 780-29 modifiant le Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 780, tel qu'amendé*, de façon à :

- Abroger l'article 133 relatif aux matériaux de revêtement extérieur pour un mur donnant sur une rue publique dans les zones d'habitation ;
- Abroger l'article 151 relatif à l'architecture d'un bâtiment dans les zones commerciales ;
- Ajouter une norme relative à la conception des toitures blanches et vertes pour les bâtiments à toit plat et ajouter des dispositions relatives aux panneaux solaires ;
- Modifier le titre de l'article 227.5 afin d'y ajouter la zone H6-08 ;
- Modifier l'article 119.31 afin d'y ajouter le terme « Génératrice » dans le texte ;
- Retirer l'application de l'article 127.3 relativement à la largeur maximale de l'accès à la voie publique dans la zone H6-09 ;
- Modifier le premier paragraphe de l'article 120 relativement aux garages non attenants et aux abris d'autos permanents ;
- Modifier l'article 207 afin d'y ajouter les normes applicables aux quais de moins de 20 m² de superficie ;
- Modifier la délimitation de la zone H1-22 à même une partie de la zone H2-10 ;
- Ajouter l'usage additionnel « Logement en sous-sol » dans certaines zones d'habitation unifamiliale isolée.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-02-067

ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 945 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 116 548 \$ POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET DE LEURS ACCESSOIRES

Considérant l'avis de motion donné et le dépôt du projet de *Règlement n^o 945 décrétant un emprunt pour des travaux d'aménagement d'infrastructures sportives et de leurs accessoires* lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2025, sous la résolution 2025-01-034, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'adopter le *Règlement n^o 945 décrétant un emprunt au montant de 2 116 548 \$ pour des travaux d'aménagement d'infrastructures sportives et de leurs accessoires*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2025-02-068

AVIS D'ASSUJETTISSEMENT À UN DROIT DE PRÉEMPTION – LOT N^o 1 723 696 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Considérant qu'en vertu de l'article 572.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19, un droit de préemption peut être imposé et exercé par la Ville de Pincourt (ci-après « la Ville ») afin d'acquérir des immeubles à des fins municipales ;

Considérant l'adoption du *Règlement n^o 921 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent ainsi être acquis aux fins de construction ou d'aménagement d'infrastructures*, lors de la séance du conseil municipal du 9 août 2022, sous la résolution 2022-08-262 ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Pincourt d'assujettir le lot n° 1 723 696 du cadastre du Québec, propriété de « THE PRESBYTERIAN CHURCH OF ILE PERROT », à un droit de préemption pour des fins de construction et/ou d'aménagement d'infrastructures municipales, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'assujettir le lot n° 1 723 696 du cadastre du Québec (242, 5^e Avenue) à un droit de préemption pour des fins de construction et/ou d'aménagement d'infrastructures municipales.

De mandater le cabinet « DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L. » afin qu'il prépare toutes les procédures nécessaires pour l'assujettissement du droit de préemption.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 29 et s'est terminée à 20 h 19.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-02-069

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 FÉVRIER 2025

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De lever la séance ordinaire du mardi 11 février 2025 à 20 h 19.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE